Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260701-202606_2_81-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2026-171

CONSEIL MUNICIPAL du 30 juin 2026

Délibération n° 202606-2-8.1

L'an deux mille vingt-six, le 30 juin à dix-huit heures et trente-trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 15 juin 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h33, s'est terminée à 21h30.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy	GARCIA Anna	MERRIEN Alain
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure		MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul		
DESBOIS Cécile		
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	TOUCHARD Francis

Absent excusé ayant donné pouvoir :

GUEGUEN Valérie	à	DESBOIS Cécile
JEZEQUELLOU Jean-Loïc	à	LE FLOCH Catherine
KALITA Olivier	à	LE CAIN Laurent
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
LINTANF Maël	à	ESNAULT Vincent
SAVINA Véronique	à	GUILLOU Daniel
SIMON Maxime	à	TOUCHARD Francis

ACCESSIBILITE DE LA PLAGE DU CAP-COZ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP – APPEL A CANDIDATURE PLAN HANDICAP DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur concernant l'appel à candidature du Plan Handicap du Conseil Départemental du Finistère pour l'accessibilité de la plage du Cap-Coz aux personnes en situation de handicap,

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260701-202606_2_81-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental du Finistère au titre du dispositif Plan Handicap avec notamment l'appel à candidature Accessibilité des plages pour présenter un projet de financement pour l'acquisition de tapis de plage et de fauteuils adaptés à la baignade pour un montant HT de 9 602,44 €,

- Dit que les crédits sont inscrits au budget et qu'une subvention, à hauteur de 80 % du coût du projet, sera sollicitée.

Fouesnant, le 1er juillet 2026

La Secrétaire de séance	Le Maire,
Clarisse MORVAN	Bruno MERRIEN